



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

biocarburants

Question écrite n° 68341

Texte de la question

Mme Odette Duriez souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le développement des biocarburants. Si le plan de développement 2005-2007 fixe des objectifs en termes d'agrèments supplémentaires, tant pour la production de diester que pour celle d'éthanol, elle lui demande si le Gouvernement envisage d'annoncer comment, au-delà des objectifs explicités par la loi de finances 2005, la France pourra répondre à la directive européenne visant à l'incorporation de 5,75 % de biocarburants en 2010. Il apparaît en effet nécessaire d'apporter aux agriculteurs et industriels la lisibilité nécessaire à la bonne mise en place des filières de biocarburants.

Texte de la réponse

Conformément aux engagements du Gouvernement de mettre en oeuvre une politique ambitieuse de soutien fiscal au développement des capacités de production de biocarburants, le Premier ministre avait annoncé le 19 mai 2005 les grandes lignes de la première phase du plan biocarburants, laquelle porte sur la période 2005-2007 et prévoit 480 000 tonnes supplémentaires pour la filière biodiesel et 320 000 tonnes supplémentaires pour la filière bioéthanol. La notification des décisions correspondantes à chacune des entreprises concernées a été effectuée par le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, le 31 mai dernier. Au total, ce sont six nouvelles usines (trois dans le secteur du biodiesel, trois dans le secteur de l'éthanol d'origine agricole) qui seront créées à l'horizon 2007. En outre, une vingtaine d'unités bénéficieront d'agrèments leur permettant de développer leur production de biocarburant à partir d'installations existantes. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé la mise en oeuvre effective de la deuxième phase de ce plan, qui porte sur les années 2008-2010. L'objectif d'incorporer 5,75 % de biocarburants dans les carburants en 2010 sera tenu. Pour ce faire, un nouvel appel à candidatures pour l'attribution, en 2008, de 700 000 tonnes de biodiesel et 250 000 tonnes d'éthanol d'origine agricole sera engagé avant la fin de l'année. Avec cette nouvelle étape, le plan représente le quadruplement des agrèments en quatre ans.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Duriez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68341

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6343

Réponse publiée le : 16 août 2005, page 7810